

Forêts : le feu couve sous le solaire



La semaine dernière à Sainte-Hélène, en Médoc, un incendie a détruit 20 000 panneaux. ARCHIVES D'OTTEVAU

GIRONDE La Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) pointe l'absence de prise en compte des risques par les centrales photovoltaïques. Page 15

Danger sous les panneaux solaires

INCENDIE

Le président de la DFCI pointe le risque incendie des centrales photovoltaïques qui doivent, selon lui, assurer la défense de leur site



XAVIER SOTA
x.sota@sudouest.fr

On aurait tendance à l'oublier mais avec 1 400 départs de feu par an, la Gironde occupe la première place du podium devant les deux départements de Corse et le Var.

Le risque incendie n'est pour l'heure pas au plus haut, il n'empêche : Bruno Lafon, président de l'Association régionale de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) entend mettre les points sur les i, notamment avec les exploitants de centrales photovoltaïques. C'est l'incendie qui s'est déclaré le 7 juillet dernier dans la ferme photovoltaïque de Sainte-Hélène (Médoc). Le feu a détruit 11 hectares de broussailles à l'intérieur du site et 20 000 panneaux.

« Heureusement que la végétation était verte, entretenue. Les pompiers ont réussi à cantonner le feu à l'intérieur du parc photo-

voltaïque. Une fois de plus, la forêt a été mise en danger », relève Bruno Lafon. Un incendie de la même nature avait éclaté le 21 mars dernier sur cette même commune. Le président de l'Association régionale de DFCI lance donc cet avertissement : « Les parcs photovoltaïques sont des installations industrielles qui se doivent de mettre en œuvre des mesures de prévention (débroussaillage à l'intérieur et à l'extérieur de la centrale) vis-à-vis du risque incendie et des dispositions organisationnelles, avec la désignation d'un technicien d'astreinte pour permettre au service d'incendie et de secours d'intervenir à l'intérieur de la centrale dans les plus brefs délais. Ils doivent assurer la défense de leur site. »

Surveillance pas adaptée

Comment ? En entretenant le site et les alentours. La végétation doit être réduite dans l'enceinte du site, le débroussaillage doit être ap-



Les industriels doivent assurer la défense des sites photovoltaïques selon Bruno Lafon, président de la DFCI (photo en médaillon). ARCHIVES STEPHANE LARROQUE ET THIERRY DAVO

pliqué dans un rayon de 50 m à partir du bord extérieur des panneaux. Par ailleurs, une bande « à sable blanc », dépourvue de toute végétation et stabilisée pour le passage des engins, doit permettre la circulation des secours à l'intérieur et à l'extérieur du site.

« Il faut veiller à ce que ces préconisations soient appliquées, demande Bruno Lafon. Force est de constater que les systèmes de surveillance des sociétés exploitantes ne sont pas adaptés. Les caméras

de ces sites ne scrutent que les clôtures contre les intrusions. Elles devraient aussi surveiller l'intérieur du parc ! L'astreinte du technicien habilité électriquement n'est pas effective. Il faut plus d'une heure et demie pour que ce technicien mandaté par l'exploitant accède au site pour l'ouvrir et permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir avec une mise en sécurité. Nous demandons donc de s'assurer de l'application des préconisations de mise en sécurité de ces sites ainsi

que du dispositif d'astreinte 24/24 que doit assurer l'exploitant. »

Il s'adresse aux autorités pour que le règlement régissant le fonctionnement des centrales photovoltaïques soit scrupuleusement appliqué. « Tous les industriels le font, pourquoi pas les parcs photovoltaïques. Ces incidents, à la veille de la période estivale, avec une météo des plus propice aux départs de feux de forêt, sont un danger supplémentaire », conclut-il.